



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/26/Corr.1
28 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupes de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)*

**ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN)**

Projet d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

Note du secrétariat

Rectificatif

PARTIE 1

1.1.3.1 a) Au lieu de [par unité de transport] lire par engin de transport

1.2.1 Définition d'Appareil de protection respiratoire

Au lieu de 1999 lire 1998

Définition d'Engin de transport

* Réunion organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).

Sans objet en français

Définition de GRV composite avec récipient intérieur en plastique

Au lieu de matériau lire matière

1.5.2.2.1 Sans objet en français

1.6.1.14 Sans objet en français

1.6.1.18 Au lieu de 3.4.8 à 3.4.12 lire 3.4.9 à 3.4.13

1.6.7.2.3.1 Au lieu de Modifier les rubriques affectées aux paragraphes 9.3.3.11.7 et 9.3.3.13
lire Modifier la première rubrique affectée au paragraphe 9.3.3.11.7 et la rubrique
au paragraphe 9.3.3.15

1.6.7.3.2 Prescriptions transitoires : bateaux

Renommer comme 1.6.7.4.1 et ajouter sous le titre de la nouvelle sous-section
1.6.7.4

1.6.7.4 Renommer sous-titre et paragraphe comme 1.6.7.4.2

1.6.7.4 (Nouveau 1.6.7.4.2), Tableau 1. Jusqu'au 31.12.2012, dès la deuxième page, dans
le pied de page

Au lieu de 2018 lire 2012

Tableau 2. Jusqu'au 31.12.2015, dans le pied de page

Au lieu de 2018 lire 2015

1.7.2.3 Au lieu de à 1.7.2.7 lire et 1.7.2.5

1.8.3.2 a) ii) Au lieu de ADR lire ADR ou du RID

PARTIE 2

2.2.52.4 Dans le tableau, colonne (7), supprimer (ADR:) six fois

Dans le tableau, colonne (11), supprimer (RID:) Interdit six fois

2.2.7.2.4.3 Au lieu de 2.2.7.2.3.2.1 lire 2.2.7.2.3.2

2.2.9.1.9 Au lieu de (Réservé) lire (Supprimé)

2.4.4.3 Au lieu de pour le mélange comme tel lire sur le mélange

PARTIE 3

- 3.2.3 Sans objet en français
- 3.2.4.3 A.2, troisième alinéa
Sans objet en français
- 3.3.1 DS188, deuxième ligne
Au lieu de le contenu en équivalent lire le contenu d'équivalent
- 3.4.8 a) Sans objet en français
- 3.4.8 b) Sans objet en français
- 3.4.8 c) Sans objet en français
- 3.4.10 b) Au lieu de au chapitre 5.3 lire à la section 5.3.1
- 3.4.10 c) Premier alinéa
Au lieu de au chapitre 5.3 lire à la section 5.3.1
- 3.4.11 Au lieu de conteneur lire grand conteneur
- 3.4.12 Au lieu de 2 lire²

PARTIE 5

- 5.1.5.3.2 Au lieu de conteneur ou moyen de transport lire bateau ou engin de transport
- 5.1.5.3.3 Au lieu de moyen de transport lire bateau ou engin de transport
- 5.2.1.8.1 Au lieu de 2.2.9.1.10.1 lire 2.2.9.1.10
Au lieu de durable lire durable et visible
Au lieu de et des emballages intérieurs d'emballages combinés lire et des emballages combinés comportant des emballages intérieurs
- 5.2.2.1.11.1 Au lieu de Dans la dernière phrase, remplacer "(voir sous 2.2.7.8.4)" par "(voir sous 5.1.5.3.4)" lire et remplacer "(voir 2.2.7.8.4)" par "(voir 5.1.5.3.4)"
- 5.2.2.2.1.6 Au lieu de alinéa a) lire à la fin de l'alinéa b)
- 5.3.2.1.6 Ajouter de l'ADR après du chapitre 3.2

5.3.2.2.1 Au lieu de À la fin du premier paragraphe, ajouter : "Il doit rester apposé quelle que soit l'orientation du wagon ou véhicule." lire Dans le premier paragraphe, après "d'une durée de 15 minutes.", ajouter une nouvelle quatrième phrase pour lire comme suit: "Il doit rester apposé quelle que soit l'orientation du véhicule ou wagon."

5.3.2.3.2 À la fin, supprimer inflammables une fois

5.4.1.1.1 f) Au lieu de Le Nota existant devient "NOTA 1" lire Supprimer le Nota existant.

Au lieu de Nota 2 lire Nota (deux fois)

Au lieu de de la présente annexe lire du présent Règlement

5.4.1.1.3 Au lieu de 8, II, E, lire 8, II,

5.4.1.1.6.4 Au lieu de "Transport conformément au 4.3.2.4.4 de l'ADR" ou "Transport conformément au 4.3.2.4.4 du RID" selon le cas" lire "Transport conformément au 4.3.2.4.4 de l'ADR (ou du RID)" selon le cas".

5.4.1.1.11 Au lieu de ou du RID" lire (ou du RID)" (quatre fois)

5.4.1.1.19 Supprimer la proposition d'amendement

5.5.2.2 Au lieu de Ajouter lire Ajouter à la fin

PARTIE 7

7.1.6.12 Au lieu de de la Partie 3 lire du chapitre 3.3

7.2.4.28.1 Au lieu de voyage lire transport

PARTIE 8

8.1.5.2 Substituer à l'instruction existante

8.1.5.2 Remplacer par "(Réservé)".
